

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS partent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
 LOT, DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
 trois mois..... 5 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Un an..... 16 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS
 trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.
 Annonces... 25 c. la ligne
 Réclames... 50 c.
 M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8
 M. M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

l'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.		
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »		
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	3 » 4 » soir.		

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 9 h. 30^m matin.
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, le 30 Décembre 1875

Le discours de M. Buffet a soulevé de vives critiques. Il est tout naturel que l'Événement, organe de M. Naquet et de ses amis, ne soit pas satisfait. Ce qu'il faudrait à M. Naquet c'est la Commune ou à peu près.

Il est tout naturel que les organes de M. de Larochette et de ses compagnons se sentent atteints par le coup de fouet, bien appliqué, qui vient de les cingler.

Il est tout naturel surtout que les bonapartistes repoussent l'union conservatrice, telle qu'elle a été formulée et expliquée par M. Buffet. Les bonapartistes, qui ont ajouté tant de provinces à la France, et qui ont réduit si bien la dette publique, ne comprennent qu'une union conservatrice : ce serait celle qui nous ramènerait à ces belles années où, sur l'ordre d'un seul homme, nous étions précipités de guerre en guerre jusqu'au jour où toute l'Europe a assisté, satisfaite, à notre démembrement et à notre ruine.

Mais ce qui nous paraît difficile à admettre c'est que M. Buffet soit attaqué par certains journaux modérés et partisans de la Constitution. M. Buffet s'est séparé du bonapartisme militant, c'est-à-dire du bonapartisme réel ; et il a annoncé qu'il le combattrait. N'y a-t-il pas là une satisfaction donnée à l'opinion publique qui reprochait à M. le Vice-Président du Conseil de ne pas avoir une politique assez nette et assez définie contre l'Empire ?

On lit dans le Soleil :

C'est M. Edouard Laboulaye qui a répondu à M. le vice-président du conseil, au nom de la commission. Il a soutenu la proposition de disjonction. Il y a, dans le discours de M. Laboulaye un passage important que nous ne pouvons passer sous silence. C'est celui où il dit qu'en 1873 il a répondu à ceux qui offraient, les uns le maréchal sans la République, les autres le maréchal contre la République ; je veux le maréchal avec la République. Le Maréchal avec la République, c'est aussi ce que nous voulons dans la période actuelle. Le Maréchal avec la République, c'est la loi du 20 novembre complétée et développée par la constitution du 25 février. Le Maréchal avec la République, c'est le régime légal de la France pendant cinq ans. C'est le régime que nous défendons, puisque c'est celui que l'Assemblée a décrété dans la plénitude de son droit souverain et de son pouvoir constituant. Seulement nous y sommes fidèles. M. Laboulaye pourrait-il se rendre à lui-même ce témoignage ? Qu'a fait M. Laboulaye dans une circonstance récente, dans le scrutin sénatorial ? Il a constamment voté avec des alliés, qui sont les ennemis avoués du Maréchal et de la République, comme les intransigeants de l'extrême droite, les violents du groupe de l'appel au peuple, et les in-

transigeants de l'extrême gauche. Il a voté avec les radicaux qui ne veulent pas du Maréchal et qui veulent une autre république que celle qu'a faite la Constitution du 25 février. Il a voté avec les légitimistes, qui ne veulent du Maréchal que sans la République. Il a voté avec les bonapartistes, qui ne veulent du Maréchal que contre la République. M. Laboulaye est donc, dans la pratique, en contradiction flagrante et quotidienne avec sa théorie.

On lit dans le Journal de Paris :

Une adhésion complète et absolue a été apportée par M. Dufaure au programme développé par M. Buffet. M. le garde des sceaux, que les gauches avaient toujours affecté jusqu'ici de représenter comme l'un des leurs, s'est montré trop vrai conservateur pour qu'elles conservent encore l'espoir d'en faire jamais le chef du parti révolutionnaire. M. Dufaure révolutionnaire ! Ah ! le bon billet que les gauches croyaient avoir là entre les mains. M. Dufaure, les gauches auraient dû le savoir, n'est pas homme, en tout cas, à aimer beaucoup la politique d'aventure. Il a assez vécu pour savoir ce que produisent ces alliances monstrueuses que le dépit ou la passion fait contracter ; et il a déjà vu tomber sous leurs coups trop de gouvernements, pour être jamais tenté de leur prêter même l'appui le plus indirect.

Le Moniteur universel apprécie le discours de M. Buffet absolument comme nous l'avons jugé nous-même dans notre dernier numéro. Nous citons ce journal :

Le ministère a obtenu, vendredi dernier, un succès remarquable ; il l'a obtenu après les discours des deux principaux membres du cabinet : M. Buffet et M. Dufaure. Le discours de M. le ministre de l'intérieur était le plus impatiemment attendu, et par l'effet qu'il a produit comme par son étendue, il est le plus important. On s'accorde à y voir un programme ministériel pour la période électorale où nous entrons.

Ce programme est celui du 12 mars avec quelques éclaircissements que la situation demande ; il contient une affirmation plus explicite de la Constitution ; il est plus formellement constitutionnel ; M. le vice-président du conseil fait toujours appel aux conservateurs de tous les partis, et il ne leur demande d'abdiquer ni leurs souvenirs, ni leurs regrets, mais il ne parle pas de leurs espérances, et il veut que s'ils forment une union ce ne soit pas avec le dessein de servir chacun un intérêt particulier, ce qui amènerait inévitablement la rupture de l'alliance, mais avec la volonté de maintenir cette union en la fondant sur le soin unique des intérêts de la France.

En s'exprimant ainsi, M. le ministre de l'intérieur se sépare avec politesse, mais sans ambiguïté, de ceux qui agiteraient devant le pays des drapeaux divers, des systèmes contraires d'organisation politique, ou des projets de révision d'une Constitution qui n'a pas encore subi l'épreuve de l'expérience. A ceux-ci, il dit : « La Constitution est faite ; elle est la loi du pays. C'est dans les institutions créées par cette Constitution que les principes, que la politique, que les intérêts peuvent et doivent être défendus. » Tout cela est fort sage et d'une orthodoxie constitutionnelle incontestable.

On voulait dans le centre gauche, dans les groupes libéraux, dans la gauche, obtenir de M. Buffet des paroles qui le séparassent expressément des bonapartistes ; M. le vice-président, qui n'est pas très-maniable, et qui ne se départ pas aisément de ses idées, consentait bien à comprendre les bona-

partistes parmi ceux qui ne pourraient faire partie de l'union conservatrice, s'ils agitaient devant le pays leurs drapeaux et des projets de révision, mais il lui répugnait de les exclure nommément, de les désigner par leur nom, lorsqu'il ne désignait pas les autres ; il a surmonté cette difficulté en s'en prenant à la coalition des gauches avec les bonapartistes dans les récentes élections sénatoriales.

Ce passage de son discours est un chef-d'œuvre d'ironie, tous les mots en sont des traits acérés, et rien n'en pouvait être plus frappant que la conclusion : « Si aujourd'hui on suspectait le gouvernement de contracter certaines alliances, vous reconnaîtrez qu'il faudrait nous dire : Détournez vos regards de nos exemples, et n'écoutez que nos conseils. » Et tout aussitôt après vient le mot décisif : « Nous ne suivrons ni les conseils, ni les exemples. » C'est-à-dire nous ne contracterons pas d'alliance avec les adversaires de la Constitution, et particulièrement avec les bonapartistes, car tout ce passage a en vue les bonapartistes.

La définition de l'union conservatrice qui arrive ensuite est irréprochable quant à l'objet de cette union ; M. le ministre a certainement raison de demander aux conservateurs de ne se préoccuper que de la meilleure politique à suivre, des meilleures lois à faire, pour la constitution du pays, la réorganisation de ses forces et la préservation sociale ; mais cette bonne politique à suivre, elle ne saurait être suivie que dans le cadre tracé par les institutions du 25 février, de sorte que l'union ne serait pas conservatrice si elle n'était formellement, expressément, sans équivoque et sans détour, constitutionnelle.

Voilà ce qu'on trouve dans le discours de M. Buffet ; c'est en somme l'union constitutionnelle qu'il propose, et non pas cette union dite conservatrice, proposée par d'autres, et qui n'était qu'une coalition contre la République, c'est-à-dire contre la Constitution.

Un incident regrettable s'est produit à la fin de la séance de lundi.

M. de Valon, qui avait attaqué directement M. Jules Favre dans les premiers jours de l'Assemblée, a renouvelé son attaque au bout de cinq ans.

D'après M. de Valon, la paix ne nous aurait fait perdre que l'Alsace, à la date du 4 septembre et même du 4 novembre 1870, et il faudrait attribuer à la révolution du 4 septembre la perte de la Lorraine.

La perte de l'Alsace serait déjà un déchirement de la Patrie assez cruel et assez désolant, pour que la responsabilité de l'empire ne fût pas diminuée. Mais la vérité historique est aujourd'hui hors de contestation, par les yeux même de tous les écrivains officiels de Berlin. Dès le lendemain du jour où Napoléon III engagea contre la Prusse une guerre insensée, la Prusse faisait dresser de nouvelles cartes dans lesquelles la Lorraine, comme l'Alsace, était détachée du territoire français.

Nous reproduisons le compte rendu analytique de l'incident, et nous répétons que c'est là un fait regrettable. La France serait à jamais perdue si elle se laissait dominer et entraîner par cette politique rétrospective, acrimonieuse,

agressive, violente, qui excite les passions, paralyse toutes les transactions commerciales. Au lieu de discuter sur le retour à jamais impossible d'une dynastie qui a amené trois invasions et deux partages de la France, respectons le gouvernement établi, prenons place sur le terrain de la Constitution républicaine du 25 février, soutenons le maréchal de Mac-Mahon que les bonapartistes insultaient naguère en Corse ; et, de la sorte, la prospérité générale du pays apportera ses bienfaits jusqu'au fond de nos campagnes les plus reculées.

M. de Valon dit que les brochures bonapartistes contre lesquelles on appelle les rigueurs de la loi avaient pour principal objet de répondre aux mensonges de M. Jules Favre.

M. le président invite l'orateur à retirer une expression injurieuse.

M. de Valon déclare la retirer pour l'expliquer.

Le gouvernement du 4 septembre, pour ajourner les élections et garder le pouvoir, a trompé le pays. M. Jules Favre a fait afficher, au retour de Ferrières, que la Prusse demandait l'Alsace et la Lorraine, et cela n'était pas vrai. Ce mensonge effroyable, qui a causé la prolongation de l'invasion, a été renouvelé au mois d'octobre.

M. Tirard et M. Perin interrompent l'orateur avec vivacité.

M. Perin, persistant à interrompre, est rappelé à l'ordre.

M. de Valon ajoute que, le 5 novembre, l'ultimatum de la Prusse était celui-ci : aujourd'hui, l'Alsace et 3 milliards ; après la prise de Paris, l'Alsace, la Lorraine et 2 milliards en plus. Et, le lendemain, le gouvernement de la défense nationale laissait croire encore que la Prusse demandait les deux provinces.

M. Jules Favre dit qu'il laisse à ceux qui en ont besoin l'usage et la responsabilité de l'insulte. Quant à lui, il la méprise. (Applaudissements à gauche). L'orateur qui descend de la tribune représente le parti qui a perdu la France ; ceux qu'on appelle les hommes du 4 septembre n'ont fait que recueillir le pouvoir délaissé par ceux qui trouvaient dans leur conscience de légitimes sujets de trouble.

Le gouvernement de la défense nationale a prolongé la défense ; mais qui donc aurait voulu l'interrompre ?

Au moins l'honneur de la France a été sauf et n'a pas été compromis dans une capitulation hâtive qui aurait servi les intérêts d'une dynastie. (Nouveaux applaudissements à gauche).

L'Assemblée n'a pas été réunie parce que c'était impossible, ainsi que cela a été formellement reconnu dans une délibération du 4 septembre, à laquelle prit part le comte de Palikao, et qui est insérée au Moniteur.

L'orateur déclare qu'il est allé de sa personne, trouver l'ennemi, contre l'avis de son gouvernement. Mais il n'y a eu que des conversations, des hypothèses, et c'est au retour de cette entrevue que l'orateur a demandé la continuation de la lutte.

En ce qui concerne la Lorraine, il a été établi que, dès le jour de la provocation insensée de l'empire, la Prusse avait décidé de nous arracher l'Alsace et la Lorraine. Toute la responsabilité en remonte donc au détestable gouvernement de l'Empire. Un vote de l'Assemblée l'a déclaré déchu. L'orateur s'étonne qu'il ose reparaitre à la tribune. La France entière répondra par sa réprobation. (Applaudissements prolongés à gauche).

Informations

On lit dans le Français :

Le correspondant du *Nouveliste de Rouen*, qui est toujours fort exactement renseigné, assure que « le mot d'ordre envoyé dans les départements par M. Rouher, est de s'entendre avec les légitimistes » (sic) et les républicains contre les orléanistes. » C'eserait continuer dans le pays la coalition que nous avons vu se produire pour les élections sénatoriales.

On nous assure d'autre part que la plupart des journaux bonapartistes, émus de la juste indignation avec laquelle le public condamne la conduite tenue par M. Rouher et ses amis dans ses derniers temps, essaient de faire croire en province que le groupe de l'appel au peuple n'a nullement participé à la coalition des gauches et des cheveu-légers. Cette excuse ne trompera personne ; tout le monde sait aujourd'hui que M. Rouher a lui-même dicté les conditions du pacte, tout le monde sait, que quotidiennement M. Raoul Duval a réglé avec M. Jules Simon leurs communes manœuvres de la journée. En province comme à Paris, le public est éclairé sur les actes de M. Rouher et de ses amis, sur leur politique révolutionnaire et leurs desseins anticonstitutionnels : ils n'échapperont donc pas à leur responsabilité.

La France raconte ce qui suit :

Nous croyons qu'un incident des plus intéressants et des plus significatifs va se produire dans le parti républicain. Un député, appartenant à l'une des fractions de la gauche, et qui a compromis la dignité de son mandat, en même temps que l'attitude sage et correcte de son parti, va être publiquement désavoué.

Cette exécution sera sans doute d'autant plus éclatante, que le député dont il s'agit aurait mis involontairement entre les mains du ministre, grâce au fait qu'on lui reproche, une arme dont M. le vice-président du conseil a su fort habilement user pour entraîner les votes des plus hésitants.

On lit dans l'Echo universel :

L'Ordre, qui ferait mieux de récapituler les milliards que l'empire a coûté à la France que de s'occuper des affaires des autres, a imaginé ces jours derniers contra les princes d'Orléans une accusation parfaitement ridicule.

Il s'agirait de cent actions des canaux du Loing attribuées à la Légion d'honneur, revendiquées par les princes d'Orléans, et à propos desquelles le ministre des finances aurait subrepticement fait voter à l'Assemblée deux petits crédits de 44,704 fr. et de 44,275. De là une vertueuse indignation contre ces princes qui sont assez avides pour se faire rendre ce qu'on leur a volé, et qui ne craignent point de dépouiller le budget de la Légion d'honneur de cent actions plus ou moins légitimement possédées.

Autant de mots, autant d'erreurs.

D'abord les deux crédits de 44,704 et de 44,275 francs ont été votés pour un objet que nous n'avons pas à rechercher, mais n'ont rien à voir avec les actions dont la propriété est contestée entre les princes et la Légion d'honneur.

En second lieu, cette contestation, qui n'est pas soulevée par les princes d'Orléans, mais bien par la Légion d'honneur, n'a aucun rapport avec la restitution des biens volés en vertu des décrets du 14 janvier 1852, bien connus à cette époque sous le nom de *premier vol de l'Aigle*.

Il serait assez curieux, on en conviendra, que toutes les fois qu'il plaira à quelqu'un de faire aux princes un mauvais procès, les journaux bonapartistes en profitassent pour pousser de véritables clameurs et pour parler de leur avidité proverbiale.

Plût au ciel qu'ils employassent le temps qu'ils consacrent à ces misères à rechercher les moyens de rétablir la situation financière de la France dans l'état où elle était au 24 février 1848. La mémoire de l'empire y gagnerait, et le pays aurait lieu de s'en féliciter.

Le Journal de Paris, contient de son côté un intéressant article sur les princes d'Orléans.

L'Ordre veut absolument une réponse du Journal de Paris au sujet de la fortune privée des princes d'Orléans. Il la réclame, il l'exige, il ne s'aurait s'en passer. Qu'il soit satisfait, nous allons lui répondre.

En 1851, au moment du coup d'Etat, les princes d'Orléans étaient riches. Le gouvernement du 2 décembre confisqua leur fortune. La spoliation parut si odieuse, que trois ministres du régime nouveau, pour ne pas en être complices, donnèrent leur démission :

L'Empire tombé, l'odieuse mesure dont les princes d'Orléans avaient été victimes tombait en même temps. Cependant ils ont abandonné à la France la moitié de la fortune dont ils avaient été dépouillés.

En 1851, au moment du coup d'Etat, les Bonapartes étaient pauvres. Les plus riches d'entre eux étaient ceux qui n'avaient pas de dettes. Pendant

20 ans d'Empire, ils ont vécu largement aux dépens de la France. Ils ont économisé nous ne savons combien, mais assez cependant pour qu'aucun d'entre eux ne soit dans l'embarras.

Ainsi en vingt ans, une famille qui était pauvre s'est enrichie : c'est la famille des Bonapartes.

Une famille qui était riche a vu sa fortune diminuée de moitié : c'est la famille d'Orléans.

Nous avons longtemps hésité à faire ce parallèle. L'Ordre, qui aurait dû nous remercier de notre réserve, nous a reproché notre silence.

Si le parallèle est peu agréable pour la famille que l'Ordre soutient, c'est à l'Ordre qu'elle le devra.

Le *Courrier de Bayonne* mentionne un duel au revolver qui vient d'avoir lieu jeudi matin près le village de Véra, à quelques mètres de la frontière française.

Cette rencontre avait été arrêtée, à la suite d'un propos inconvenant tenu dans un salon entre deux membres de la colonie étrangère de Biarritz, M. le marquis de Sofraga, Espagnol, et M. L..., Anglais. Quinze pas seulement séparaient les deux adversaires, qui ont échangé une première balle sans s'atteindre. A la deuxième décharge, M. le marquis de Sofraga a tourné sur lui-même et est tombé comme une masse sans proférer une parole ; la balle de son adversaire l'avait atteint à la hanche, et quand le docteur qui accompagnait les combattants s'approcha, il ne put que constater sa mort. La victime n'était âgée que de trente-cinq ans environ ; c'était le fils du duc de la Rocca, qui a rempli une des principales charges après de don Carlos ; M. le marquis de Sofraga lui-même avait été chargé de missions diplomatiques à Londres par le gouvernement carliste. Tous ceux qui ont pris part à cette affaire en qualité de témoins appartiennent au meilleur monde et sont, sauf un seul, de nationalité espagnole.

D'après les bruits publics, les premiers torts seraient, dit le *Courrier de Bayonne*, du côté de la victime, qui aurait exigé de M. L..., satisfaction par les armes. L'émotion causée par ce funeste événement dans la colonie étrangère est loin de s'être calmée.

M. Riboulat est remplacé, à Auch par M. Wagnez, lieutenant-trésorier à Arras (Pas-de-Calais).

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

Depuis le 20 décembre courant, une modification importante a été introduite dans le service des grandes lignes du réseau d'Orléans.

Des voitures de 2^e et même de 3^e classe sont attelées dans les trains express et tout voyageur à droit d'y prendre place autant que le trajet qu'il a à accomplir est supérieur à 300 kilom.

Cette innovation, qui a toutes les proportions d'un événement, est tentée d'abord sur la nouvelle ligne de Toulouse (par Limoges et Brives) livrée à l'exploitation depuis le 20 décembre.

M. Sarlat, commissaire de police à Souillac, vient d'être appelé, par un récent décret, à remplir les mêmes fonctions à Touars (Deux-Sèvres), et remplacé à Souillac par le commissaire de police d'Uzerche (Corrèze).

Les congés du premier de l'an ont commencé au Lycée de Cahors aujourd'hui jeudi, à midi.

La rentrée est fixée à lundi soir 3 janvier.

Dans sa séance de vendredi dernier, 24 décembre, l'Assemblée a adopté un projet de loi qui divise en deux municipalités distinctes la commune de Laroque-des-Arcs, canton et arrondissement de Cahors.

Nous apprenons que le général espagnol Mendiri, qui a servi avec beaucoup d'honneur et de fidélité la cause de don Carlos dans la guerre actuelle, vient d'arriver à Cahors, ville qui lui est indiquée comme résidence par le gouvernement français.

Pour la chronique locale A. Layton.

Chronique religieuse

MGR LYONNET, ARCHEVÊQUE D'ALBI.

Mgr Lyonnet, archevêque d'Albi, a succombé aux suites d'une attaque d'apoplexie.

Jean-Paul-François-Marie Lyonnet, était né à St-Etienne (Loire), le 12 juin 1801. Issu d'une riche famille de commerçants, il fut destiné tout d'abord au négoce, mais il ne tarda pas à se sentir irrésistiblement entraîné vers la vie sacerdotale, comme plusieurs membres de sa famille.

Aussi, ses études classiques terminées, François Lyonnet entra au grand séminaire de l'Argentière.

Jamais vie ne fut mieux remplie que la sienne.

Ordonné prêtre à l'âge de vingt-trois ans, l'abbé Lyonnet fut presque aussitôt appelé à la tête du grand séminaire de Blois, qu'il dirigea pendant quatre années ; puis nommé chanoine de Lyon, il alla remplir les mêmes fonctions au grand séminaire de la Primartiale.

En 1846, à la création de l'archevêché d'Alger, Mgr Pavy, le pontife de cette nouvelle église, qui avait, durant son long séjour à Lyon, apprécié les rares mérites de l'abbé Lyonnet, le chargea d'organiser l'administration ecclésiastique dans son diocèse. Rappelé bientôt après par M. de Bonald, il fut nommé vicaire-général de Lyon.

Élevé au siège épiscopal de St-Flour en 1851, puis en 1856 à celui de Valence, rendu vacant par la mort de Mgr Charriouze ; Mgr Lyonnet était promu à l'archevêché d'Albi en 1864.

Mgr Lyonnet a beaucoup écrit pour la cause de l'Eglise. A vingt ans, il collaborait aux *Annales de la propagation de la Foi* qui venaient de se fonder, puis il fit successivement paraître *La vie du cardinal Fesch*, un *Mémoire* sur les droits de l'église primatiale de Lyon, l'*Histoire de Mgr d'Aviau*, archevêque de Bordeaux, et enfin un grand nombre d'œuvres théologiques, dont quelques-unes sont adoptées dans l'enseignement ecclésiastique. C'est à lui qu'on doit la réfutation des *Institutiones juris canonici suessiones*, qui firent du bruit il y a quelques temps et furent finalement condamnées par la cour de Rome.

Il y a deux ans environ, un écrivain du jour traçait le portrait suivant de l'archevêque d'Albi ; qu'il nous soit permis de le produire : « Il a soixante-troize ans, et nous nous demandons si l'on pourrait citer une seule circonstance dans

laquelle son heureux caractère se soit démenti. Quand vous arrivez près de lui, si vous lui offrez une main, il vous tendra les deux ; puis, au bout de quelques minutes de conversation, vous serez tout étonné de vous considérer déjà comme l'ami de l'archevêque. Sa rondeur et sa franchise rappellent beaucoup le type militaire ; du reste il avoue lui-même qu'il a toujours eu un faible pour l'uniforme. Sans rien perdre de sa dignité, Mgr Lyonnet possède à un suprême degré le secret de mettre ses visiteurs à l'aise. Aussi, les sympathies ne lui font pas faute à Albi. »

La mort de Mgr Lyonnet est un grand deuil pour l'église de France, déjà si éprouvée par la perte récente de Mgr Ginouilhac, l'éminent archevêque de Lyon.

Henri NADAL.

Dernières nouvelles

(Correspondance spéciale du Journal).

Versailles, 29 décembre, 5 h. soir.

Les quatre premiers articles du projet de loi sur la presse ont été votés dans les séances de lundi et de mardi. On a voté trois autres articles aujourd'hui, et le débat sur l'état de siège va commencer.

Il resterait à examiner, avant la dissolution, une loi sur le régime des sucres, rendue indispensable par l'expiration des conventions, et diverses lois de chemins de fer, entr'autres les chemins de Grolejac à Gourdon et de Cahors à Capdenac, ainsi que l'amendement de M. Pagès-Duport sur une ligne de Villeneuve-sur-Lot à Tonneins ou Aiguillon.

On dit de divers côtés que la session législative se prolongera pendant quelques jours en janvier. Il est impossible de se prononcer à cet égard au moment où on nous écrit.

M. Challemel-Lacour prend la parole, à quatre heures, en faveur de la levée de l'état de siège. Il appuie la Commission contre le Gouvernement qui demande le maintien de l'état de siège dans les départements de la Seine, de Seine-et-Oise, du Rhône et des Bouches-du-Rhône.

L'orateur reproche à M. Buffet de considérer la Constitution comme un provisoire sans avenir, contrairement à l'opinion des hommes qui veulent l'application loyale et complète de la Constitution, et qui ne reculent pas devant le mot République. Il expose que, dans les quatre départements où le Gouvernement veut maintenir l'état de siège, les esprits sont excessivement calmes. Les préfets, dit-il, sont obligés d'y fermer de temps en temps quelques cafés pour s'entretenir la main.

Les villes de Paris, Lyon et Marseille sont défendues par M. Challemel-Lacour qui les envisage comme des villes inoffensives dénoncées et poursuivies arbitrairement sous tous les ministères. On peut refouler la démocratie, on ne la détruit pas.

D'après l'orateur, la démocratie fera dans les élections des choix modérés et sages qui n'apporteront, dans les Chambres, aucun souvenir aigri du passé. Il voudrait savoir ce qu'est en définitive le *péril social* dont parle si souvent M. le vice-président du conseil. Ce péril, il y a cinq ans, au lendemain de tant de catastrophes, pouvait exister ; mais dans la situation actuelle, si pacifique, et qui excite l'admiration de l'Europe, où donc est le *péril social* ? Il n'y a pas de question irritante et brûlante en France. Nous avons une activité tranquille.

En terminant, M. Challemel-Lacour déclare que le ministère ne comprend pas comment il faut gouverner une grande démocratie ; et il prévoit que les campagnes voteront comme les villes.

M. Buffet annonce qu'il répondra très brièvement, et rappelle qu'il a déjà indiqué les motifs qui empêchaient le Gouvernement de demander

Chronique locale

et méridionale.

Le Journal du Lot ne paraîtra pas samedi, jour de l'An.

On annonce que MM. de Lamberterie et Léopold Limayrac se présentent pour les fonctions de sénateurs dans le département du Lot.

Voici le tableau exact des deux circonscriptions électorales de l'arrondissement de Cahors, tel qu'il a été adopté par l'Assemblée :

LOT

Arrondissement de CAHORS. — 115,067 habit. — 2 députés

1^{re} CIRCONSCRIPTION.

	Habit.	Elect
Lalbenque	10.342	3.219
Cahors Nord.....	11.821	3.105
— Sud.....	10.075	2.614
Lauzès	7.315	2.202
Limogne.....	9.306	2.834
Saint-Géry.....	5.336	1.705
Total	54.195	15.679

2^e CIRCONSCRIPTION.

Castelnau.....	7.975	2.591
Catus.....	10.918	3.402
Cazals.....	7.407	2.292
Luzech.....	12.188	4.110
Montcuq.....	9.683	3.130
Puy-l'Evêque.....	12.711	4.139
Total	60.882	19.664

Nous apprenons avec plaisir la promotion de M. Barriéty, commis d'économat au Lycée de Cahors, à la première classe de son grade.

M. Peyrolade, commis des contributions indirectes, vient d'être nommé commis principal à cheval, au poste de Montcuq.

Par décret présidentiel en date du 13 décembre, M. Riboulat, lieutenant-trésorier de la compagnie de gendarmerie du Gers, a été promu capitaine, et désigné pour prendre le commandement de l'arrondissement de Cahors (Lot).

la levée de l'état de siège partout.

M. Challemel-Lacour, dit-il, a eu raison de prétendre que l'esprit public avait fait certains progrès depuis quelques années dans les grandes villes, parce que M. Challemel-Lacour lui-même déclarait en 1870, alors qu'il était préfet de Lyon, que s'il voulait marcher contre les prussiens il ne trouverait que quelques centaines de républicains pour le suivre, à moins qu'il ne fût égorgé auparavant.

M. Buffet rappelle l'assassinat du préfet de St Etienne, et l'égoïsme d'un commandant républicain qui, à Lyon, voulait maintenir l'ordre.

Nous ne voulons pas nous appuyer sur l'état de siège pour les élections. Cette pensée, au besoin, nous serait enlevée, quand nous nous rappelons le résultat de l'appui donné à Paris par le gouvernement de M. Thiers à M. de Remusat, en plein état de siège.

M. Buffet, dans une digression, rappelle le coup d'Etat de 1851, et dit que la suppression de la liberté n'a coûté aucun regret dans la majorité du pays, à cause de l'attitude providentielle et révolutionnaire d'une partie de l'Assemblée avant le coup d'Etat.

Un orage violent éclate à gauche.

M. le Président s'adressant à la gauche s'écrie : Vos protestations seront au Journal officiel comme les paroles de M. le vice-président du Conseil.

Une voix : Le ministre n'a pas été compris.

M. Buffet dit que toutes les manifestations les plus violentes ne l'intimideront aucunement.

J'ai parlé, ajoute-t-il, du désintéressement de la liberté, que j'ai rencontré après 1851 dans le pays ; mais ce n'est pas pour moi que je parlais. J'ai toujours témoigné le regret de la suppression de la liberté. Ce que je veux dire, c'est que quand on affole de terreur un pays affamé d'ordre et de travail, il se laisse entraîner par ceux qui lui présentent une dictature. Après 1851, je protestais, et quelques-uns de mes interrupteurs ne protestèrent pas comme moi.

D'après le ministre, on peut, sans nuire à la liberté électorale, ajourner la levée de l'état de siège dans quatre départements.

Il explique de nouveau l'union conservatrice, qui doit comprendre tous les hommes qui acceptent le Gouvernement constitutionnel de M. le Maréchal de Mac-Mahon, Président de la République. La Constitution, dit-il, ne peut subsister qu'à la condition d'une politique conservatrice qui rassure le pays, et c'est pour cela qu'il fait appel à tous les bons citoyens, quels que soient leurs regrets, pourvu qu'ils acceptent la Constitution.

Le ministre est convaincu que le pays électoral soutiendra le Gouvernement et le Maréchal.

Dépêches

(Service spécial du Journal du Lot).

Versailles, 30 décembre 2 h. 15 m. soir.

La Loi sur l'état de siège a été complètement votée hier.

L'Assemblée tiendra aujourd'hui deux séances jusqu'à minuit probablement; néanmoins quelques doutes subsistent sur la possibilité de terminer demain.

La gauche voudrait renvoyer à la prochaine législature les projets relatifs à l'établissement ou l'étude de divers chemins de fer.

Bourse de Paris.

Paris, 30 décembre 1875.

Rente 3 p. %	65.85
— 4 1/2 p. %	96.00
— 5 p. %	104.30

Bulletin bibliographique

LES LIVRES D'ETRENNES

BIBLIOTHEQUE ILLUSTREE D'EDUCATION ET DE RECREATION.

(J. Hetzel, éditeur, 18, rue Jacob, Paris).

Histoire de l'habitation humaine, texte et dessins par Violet-le-Duc. — Les Serviteurs de l'estomac, par Jean Macé, illustrés par Froelich.

Après avoir acquitté notre dette envers les livres d'imagination de la maison Hetzel, il nous reste à parler des livres d'éducation. Mais que ce mot n'effraie personne; ici encore, nous retrouverons le programme constant de la maison Hetzel: l'agréable servant de passeport à l'utile, le don d'amuser uni au don d'enseigner.

Tout le monde, en France, sait aujourd'hui avec quel éclat M. Violet-le-Duc a entrepris de répandre dans le grand public de la librairie Hetzel les notions de science usuelle qui lui sont familières. Ecrivain accompli autant qu'éminent architecte, l'auteur des restaurations de Pierrefonds, de Notre-Dame, et tout récemment de la basilique de Saint-Denis, l'auteur de ce Dictionnaire de l'architecture qui honore notre pays dans le monde entier, était désigné de plein droit pour entrer dans la famille d'élite des collaborateurs de la Bibliothèque d'éducation et de récréation, et c'est un grand profit pour tous qu'il ait répondu à son appel. L'Histoire d'une maison et l'Histoire d'une forteresse sont deux livres éminents dont le succès a fait, dès leur apparition, des classiques. M. Violet-le-Duc se devant à lui-même et à ses lecteurs de compléter la trilogie: l'Histoire de l'habitation humaine depuis les temps préhistoriques acquitte magistralement cette dette.

Ce livre est de ceux qui s'adressent à quiconque a le souci de connaître l'évolution successive de l'humanité à travers les âges. Ce n'est certes pas un « livre d'enfants » dans l'acception littérale du mot; mais P.-J. Stahl ne l'a-t-il pas dit, on est toujours enfant devant ce qu'on ignore, et, à ce titre, l'Histoire de l'habitation humaine convient aux jeunes gens, comme à leurs pères, comme à leurs mères; elle a pour public naturel cette immense clientèle des gens du monde, curieux de s'instruire sans fatigue et d'apprendre, dans le courant même de la vie, ce que la première éducation n'enseigne pas.

Le plan du livre est lumineux comme tout ce que conçoit M. Violet-le-Duc. Deux personnages représentent et symbolisent les deux côtés de la famille humaine: le premier cherche le progrès, le second s'en tient à ce qu'il a; l'un dit: « A quoi bon! ne sommes-nous pas bien comme nous sommes? — L'autre dit: Essayons encore. Avançons, et nous serons mieux. » Cette perpétuelle opposition fournit matière à des dialogues d'une vivacité et d'une vérité singulières; elle anime le récit et intéresse au dénouement. C'est le progrès qui l'emporte naturellement, car la vie civilisée est un incessant combat pour le bien; mais la tradition ne lui cède que sur preuves bien et dûment faites; les utiles contradictions du représentant du passé ont cet avantage de mettre en pleine lumière le généreux esprit et la sagesse plus prévoyante de son compagnon.

C'est ainsi que, dans ce voyage à travers la civilisation, nous passons des premiers établissements des Ayras sur les hauts affluents de l'Indus ou delta du Nil et aux demeures des Egyptiens sous les trois premières dynasties; des Assyriens aux Pélasges et aux Hellènes; de la Syrie septentrionale à l'Inde bouddhique; des Scandinaves à la Gaule; des Sarrasins à l'époque féodale, et de l'époque féodale à la Renaissance. Et quel voyage à la découverte, semé de surprises et d'imprévu. Sous la conduite d'un pareil guide, les descriptions en apparence les plus compliquées s'éclaircissent d'une franche lumière; d'admirables dessins, tels que M. Violet-le-Duc seul sait en faire, illuminent le texte presque à chaque page et complètent la démonstration.

L'Histoire de l'habitation humaine est donc une histoire de l'architecture à toutes les époques et dans tous les pays; elle montre le génie humain aux prises avec les premières difficultés de l'existence et s'élevant peu à peu, par le progrès des temps, aux plus hautes merveilles de l'art. C'est la philosophie appliquée à l'esthétique. Quel enseignement se dégage d'un tel livre! Pour comprendre l'homme, et, par suite, la destinée humaine, il faut prendre l'homme dans l'exercice de ses facultés spéciales. Or, l'instinct d'élever des habitations et de les perfectionner, suivant les climats et les lieux, est un signe distinctif de notre supériorité sur les êtres qui nous entourent.

L'homme crée, l'animal ne crée pas; l'homme invente et modifie ses inventions, l'animal n'invente pas, il se borne à reproduire ce que les siens ont fait de tout temps. Des philosophes superficiels ont allégué les merveilleuses constructions des castors et des fourmis. Mais l'habitation d'un castor au XIX^e siècle est la même qu'il y a mille ans; les naturalistes de l'antiquité décrivaient déjà les palais souterrains des fourmis; le temps n'y a rien ajouté.

M. Violet-le-Duc, en nous montrant attelée à une même tâche la race humaine, dès l'origine du monde, nous fait assister au saisissant spectacle d'une diversité infinie d'efforts soumis à quelques règles communes, invariables. Rien de curieux, d'amusant même dans le sens raisonnable du mot, comme le tableau des architectures ionienne et athénienne succédant à l'histoire de l'habitation des Pélasges. Et combien d'autres chapitres ne faudrait-il pas signaler à l'attention reconnaissante du public français! De tels livres, qu'on se le dise bien, sont les plus efficaces agents de l'éducation nationale. On ne saurait trop les louer; on ne saurait leur faire la fête trop complète.

A côté du livre de M. Violet-le-Duc et dans cette même Bibliothèque illustrée, qui possède déjà la Chimie de Cahours et Riche, la Plante de Grimard, Entre frères et sœurs de Lucien Biart, l'Histoire d'une bouchée de pain de Jean Macé, dans cette bibliothèque, disons-nous, les Serviteurs de l'estomac devaient trouver place. Il était temps que cette œuvre, qui n'a d'égale en son genre que l'Histoire d'une

bouchée de pain dont elle est la seconde partie, se présentât, elle aussi, revêtue d'habits de luxe. Les illustrations dont l'a enrichie M. Froelich ne sont pas moins charmantes que celles de l'Histoire d'une bouchée de pain, et ce n'est pas peu dire.

Les Serviteurs de l'estomac sont, en réalité, nos muscles, nos os, nos membres, ce que, en termes de physiologie, on appelle les organes de relation; mais ce grand mot demande à être expliqué, et voici comment M. Jean Macé s'y est pris: « Je vous ai déjà raconté dans l'Histoire d'une bouchée de pain une partie de votre histoire, celle qui se passe au dedans de vous, dans le silence et l'obscurité, sans même que vous en soyez prévenu, et vous avez été obligé de me croire sur parole la plupart du temps. Ce qui me reste à vous raconter est moins mystérieux. Ce sont vos bras, vos jambes, vos yeux qui me regardent, vos oreilles qui m'écourent, toutes choses qui sont pour vous des camarades de chaque instant et dont l'histoire doit, il me semble, vous intéresser encore davantage. »

On peut dire sans crainte de forcer l'éloge que M. Jean Macé s'est surpassé dans la tâche difficile qu'il entreprenait. Que de petits tableaux démonstratifs il faudrait citer où l'on retrouverait toutes les qualités du genre: la science du style imagé, du mot pittoresque qui fait vivre le fait, qui l'habille, qui l'anime. Il est possible que les « gens du monde » ouvriront ce livre avec défiance, comme ils ouvrent tout livre étranger à leurs préoccupations ordinaires. Mais, dès les premières pages, l'attention s'éveillera. On se laissera gagner peu à peu par le charme du récit, par le piquant des métaphores, et on sera tout surpris, après avoir cru lire un roman, d'avoir, en réalité, retenu de la science juste ce qu'il est nécessaire d'en savoir dans la vie. Les Serviteurs de l'estomac resteront comme le digne pendant de l'Histoire d'une bouchée de pain. Les cent mille lecteurs de ce livre célèbre lui sont dus. La jolie édition illustrée par Froelich avec un esprit charmant, que nous signalons, prendra place à côté des éditions de sa sœur aînée dans cette partie de la bibliothèque du foyer que le père consulte aussi souvent que l'enfant.

Nous recommandons tout spécialement aux abonnés du Journal du Lot, le

GLOBE TERRESTRE

DRESSÉ PAR MM.

CH. PÉRIGOT | ALPHONSE MOUREAUX
 Professeur d'histoire et de géographie au lycée Saint-Louis, à Paris | Dessinateur au dépôt de la guerre

Nos lecteurs n'ignorent pas que, de nos jours surtout, en raison du service régulier des paquebots et de la rapidité de la correspondance télégraphique, l'homme du monde est initié sans retard aux événements dont les contrées les plus reculées ont été le théâtre, et qu'un globe terrestre est devenu l'indispensable commentaire du journal. C'est également l'auxiliaire du commerçant, de l'industriel qui ne le consulte jamais sans en retirer quelques notions précieuses sur les voies de communication, ports, etc.

Un globe est un des meubles essentiels de tout cabinet de travail, et l'on ne recule généralement pas devant une légère dépense pour se le procurer. Le globe dont nous reproduisons la figure répond aux



besoins de l'homme du monde qui consulte et du savant qui veut approfondir. Il mesure 25 centimètres de diamètre; il est incliné sur l'écliptique et monté sur pied de bois noir verni. Edité par l'Institut géographique de Paris avec un soin parfait; il offre des renseignements tous nouveaux:

- 1° Les mers, fleuves, lacs sont tracés en BLEU ;
- 2° Les chaînes de montagnes sont en BISTRE ;
- 3° Les noms sont en NOIR, ainsi que les lignes de navigation et les câbles télégraphiques maritimes ;
- 4° Les courants marins se détachent en BLANC sur le fond bleu de la mer : leur direction est indiquée par des flèches ;
- 5° Le mode de division permet de déterminer à première vue l'heure sur tous les points du globe.

Nous croyons être agréables à nos lecteurs en mettant ce globe à la portée de toutes les bourses, grâce à des conventions particulières avec l'éditeur.

— Prix de ce globe rendu franco en province. 18 fr. — Deux de ces globes sont exposés au bureau du Journal du Lot, où l'on peut adresser les demandes.

L'ILLUSTRATION (Journal Universel).

Sommaire du N° du 25 Décembre 1875.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par Chapelle. — Personne, nouvelle hollandaise, par M. Henry Havard (suite). — Nos gravures : Les sénateurs inamovibles; le voyage du prince de Galles; le brouillard du 15 décembre à Paris; Attaque par le feu d'une maison barricadée et crénelée, tableau de M. de Neuville; inauguration du chemin de fer de Toulon à Hyères. — Le naufrage du Deutschland. — 97 fr. 59 c., histoire d'un caissier. — Les Théâtres. — Chronique du Sport. — Revue financière de la semaine. — Jeanne d'Arc, par M. H. Wallon. Gravures : Les sénateurs inamovibles (72 portraits). — Le voyage du prince de Galles; entrée du prince à Baroda; les éléphants du guicovar de Baroda rangés sur le passage du prince; entrevue

du prince avec le maharana de Oudéypour. — Attaque par le feu d'une maison barricadée et crénelée, tableau de M. de Neuville. — Le brouillard du 15 décembre à Paris. — Inauguration du chemin de fer de Toulon à Hyères : la promenade des Palmiers; vue générale d'Hyères; prise de la gare du chemin de fer. — Le naufrage du Deutschland : pillage du salon des premières au moment du transbordement; Sauvetage des naufragés par le remorqueur le Liverpool. — Jeanne d'Arc, par M. H. Wallon. — Rébus. Bureaux, 22, rue de Verneuil, Paris.

LA NATURE, Revue des sciences.

Sommaire du 25 décembre. — Les Mygales, par le Dr P. Brocchi. — Ascension aérostatique au-dessus des nuages à neige, par G. Tissandier. — Les Saint-Paul et Amsterdam, par J. Poisson. — L'exploration géographique de l'Inde anglaise (fin), par de Fontpertuis. — Chronique. — Académie des sciences, par S. Meunier. — Nouveau procédé de concentration de l'acide sulfurique.

LE VOLEUR

Cabinet de lecture universel

Sommaire du 24 décembre 1875. — La reine de Danemark. — Le Capitaine Satan, par Louis Gallet (uite). — Le roi s'ennuie, par Ponsou du Terrail (suite). — La première représentation de la Dame blanche, par Arthur Pougin. — Les Merveilles de l'Industrie, par Louis Figuier. — Les actrices du monde, par Bachaumont. — Drame de la vie réelle. — Les fastes du crime. — Par-ci, par-là. — Paris dans le brouillard. — Revue judiciaire. — La butte Montmartre. Bureaux : 30, rue des Saints-Pères, Paris.

LES CHRONIQUES DE LANGUEDOC

Revue du Midi, Historique, Archéologique, Littéraire et Bibliographique.

Sommaire du 20 décembre 1875. — Le diocèse de Viviers vers 1675. Extrait des Mémoires inédites de l'intendant d'Aguesseau. — Armorial des anciennes corporations et corps de métiers de Montpellier en 1696. Lettre de M. Cazalis de Fondouce. — Les familles anciennes de Languedoc. Preuves de noblesse vérifiées aux états. De Vissec de Lathude. — Une mission politique en Velay. Journal manuscrit du commissaire Portail (avril 1872). — Mémoires de Mathieu Blouyn sur les troubles de Gaillac au XVI^e siècle, publiés pour la première fois et annotés par M. le baron de Rivières. — Seconde livraison.

On s'abonne par l'envoi d'un mandat sur la poste à MM. RICARD, frères, 5, place Petit-Sec, Montpellier

JOURNAL DE LA VIE DOMESTIQUE

Bureaux 71, rue des Saints-Pères, Paris,

Sommaire du n° du 15 décembre 1875.

M^{me} Nelly Lieutier : Economie domestique : Visite à la grand'mère. — Henri de Tasques : Le Père des Pyrénées, fable. — Dr Maurin : Tablettes du Docteur : Chez le Pharmacien. — M^{me} Hippolyte Meunier : Géographie botanique de la France. — G. Beauvisage : Voyage au pays des Niam-Niams. — Alexandre Piedagnel : Le Grillon du foyer. — Fernand Bourgeat : Autour de la lampe. — M^{lle} Elgé : Le Procès du vieux Noël. — Louise Gérard : Le Roman d'une sœur aînée. — Joel : Récréations en famille, énigme, etc. — J. le S. : Bibliographie. — Henri Genevois : Les intérêts de la famille. — Tante Ursule : Recettes et procédés. Annexes : La Mode. — Travaux à l'aiguille, par Marguerite Jussey, avec dessins.

LE TOUR DU MONDE. — Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 781^e livraison, (25 décembre 1875). Texte : Voyage en Cochinchine, par M. le docteur Morice. 1872. Texte et dessins inédits. — Dix-neuf dessins de D. Maillart, E. Ronjat, A. Mesnel, A. Fritel, A. Marie, A. de Bar, Robin et A. Deroy. Librairie Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Crédit foncier de France.

Emission à 490 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, pour une échéance de 10 ans et à 4 1/2 %, pour une échéance de 5 ans à moins de 10 ans. On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; dans les départements : aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 %, rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

ACHETEZ VOS MONTRES

DIRECTIEN EN FABRIQUE
 Economie réelle. — Garanties sérieuses.
 Boîtes, Gravures, Chiffres et Décorations à votre goût.
 Nos plus anciennes maisons de fabrication Robert & Amiet, Ecole d'Horlogerie, Grande-Rue, 70, Besançon, seule ville française de production.
 Horloges publiques parfaites pour Eglises, Hôtels de Ville, etc.
 On demande des repré^s, villes, cantons, etc.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.



MONTRES
OR ET ARGENT
à
REMONTOIR
et
ÉCHAPPEMENTS
ANCRE,
LIGNE DROITE
et
A CYLINDRE

HORLOGERIE

LAMELLE, FILS,

RUE DE LA LIBERTÉ
A CAHORS

J'ai l'honneur d'informer mes nombreux clients que je vais me consacrer plus spécialement aux réparations concernant l'Horlogerie, et les pièces de précision, Chronomètres et autres. J'ose espérer qu'ils seront satisfaits des travaux confiés à mes soins.

CHAINES
OR, ARGENT
et
DOUBLÉ
CHAINES
DEUIL
CLEFS OR
ET ARGENT
PENDULES
de
PARIS & A CAISSE
TOURNE-BROCHES
RÉVEILS
ETC.

LIBRAIRIE MODERNE

J. GIRMA

Boulevard Nord, à Cahors.

Etrennes pour 1876

GRAND ASSORTIMENT DE LIVRES EN TOUT GENRE
D'ÉDUCATION ET DE RÉCRÉATION

ÉDITIONS

DE LUXE ET A BON MARCHÉ, COLLECTIONS HACHETTE, HETZEL, GARNIER ETC.

Choix des Collections de la BIBLIOTHÈQUE DES MERVEILLES

Bibliothèque ROSE, Bibliothèque BLANCHE (cette dernière dite des jeunes filles).

Volumes brochés et reliés. — **Papoussiers** de grand luxe.

ARTICLES DE LUXE

Buvards, Papeteries, Necessaires, Albums photographiques, Porte-monnaies, Cassettes de mathématiques, Boîtes de couleurs, etc.

GRAND CHOIX DE PARTITIONS et VOLUMES DE MUSIQUE, brochés ou richement reliés. — Assortiment complet d'**Encriers magiques** inépuisables.

Calendriers éphémères à effeuiller. — Agendas de poche et de cabinet.

ABONNEMENT AUX JOURNAUX

Nota. Les Catalogues des livres d'Etrennes seront distribués gratuitement et adressés de même par la poste à qui en fera la demande.

LIBRAIRIE

ECCLÉSIASTIQUE, RELIGIEUSE ET CLASSIQUE

L. MIALET

Successeur de M. CALMETTE, fils

A CAHORS, boulevard Nord.

Livres d'Etrennes pour 1876

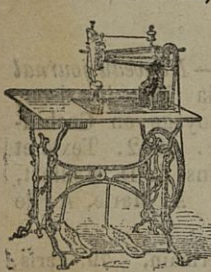
1876 Etrennes utiles et agréables 1876

MACHINES A COUDRE DE TOUS SYSTÈMES

ELIAS HOWE, GOODWIN, SINGER, HURTU, BERTIER, & Co.

LARRIVE

MERCIER, DÉPOSITAIRE, 5, RUE DE LA LIBERTÉ, 5, A CAHORS.



L'Indispensable des familles.....	40
La Petite Silencieuse.....	45
La Floride.....	80
La Nec plus Ultra.....	100
La Favorite des familles.....	110
La Parisienne.....	150
L'Abeille.....	150
La Véritable Silencieuse.....	225
L'Howe-Bijou.....	175
L'Active, nouvelle machine.....	225



Escompte 10 p. % au comptant. — Apprentissage gratis.

L'acharnement avec lequel l'étranger essaye de ravir à la France le mérite de ses découvertes, nous fait un devoir de protester hautement dans l'occasion contre ces cyniques prétentions. Or, la France peut légitimement s'enorgueillir d'avoir donné le jour à BARTHÉLEMY THIMONIER, le véritable inventeur de la Machine à coudre.

L'histoire est là pour le prouver, et l'inventeur de cet admirable instrument a été victime pendant toute sa vie, de l'indifférence des savants qui le traitaient avec dédain, et de la stupide ignorance des ouvriers-ses confrères qui, regardaient le *Couso-brodeur*, c'est ainsi qu'on dénomme la première couseuse mécanique, comme une invention diabolique destinée à les faire périr de misère.

L'inventeur est hélas ! mort à la peine et à la misère, le 5 août 1857, à Amplepuis (Rhône), après 30 années de lutttes héroïquement soutenues; mais son invention a prospéré et le temps n'est pas loin où l'on trouvera dans chaque ménage un exemplaire perfectionné du *Couso-brodeur*.

PÂTISSERIE, CONFISERIE

LUTZY

RUE DE LA LIBERTÉ, A CAHORS.

Le Sieur **Lutzy** a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion du jour de l'an, on trouvera chez lui un grand assortiment de Bonbons fins, Fruits glacés, Chocolat, Crème, Marrons glacés. Grand assortiment de Boîtes en laque de Chine. Liqueur Marie Brizard, Chartreuse, Bénédicte. Glaces, Sorbets, Fromages glacés pour dîners et soirées.

Lithographie Castanet

Sur les Boulevards, à Cahors.

AVIS aux personnes qui font usage de CARTES DE VISITE

Le temps doux étant très favorable aux travaux lithographiques, il est de l'intérêt des personnes qui ont à faire confectionner des Cartes de visite à l'occasion du jour de l'an, de se hâter de faire leurs commandes avant l'arrivée de la saison rigoureuse. Les Cartes commandées dès aujourd'hui seront immédiatement préparées alors même que leur livraison ne devra avoir lieu qu'à la fin du mois.

Le Sieur CASTANET fait d'ailleurs observer que, chaque année, il est obligé, à cause des commandes nombreuses qui lui sont faites, de retarder les livraisons des Cartes qui lui sont demandées trop tard.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Récueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le *Journal du Dimanche* compte maintenant vingt années d'existence; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 43 fr.
id. pour les Départements..... fr.

Grand Etablissement de PHOTOGRAPHIE

A Cahors, 40, rue de la Mairie, 40, Maison de la pharmacie Vinel.

G. KOLB

Les Ateliers sont ouverts de 8 h. du matin à 5 h. du soir.



VÉRITABLE

BÉNÉDICTINE



LIQUEUR DE L'ABBAYE DE FÉCAMP

Apéritive, digestive, fortifiante, suave et d'un goût exquis, la Bénédicte est aujourd'hui la reine des liqueurs adoptées sur toutes les bonnes tables, au restaurant comme au dîner de famille, dans les plus grands hôtels comme dans les salons princiers. La Bénédicte est le complément obligé de tout bon repas et son usage journalier facilite toutes les fonctions de l'estomac.

Entrepôt général à Fécamp (Seine-Inférieure).

Agence générale à Paris, 76, boulevard Haussmann.

Agences à BORDEAUX, MARSEILLE, VIENNE, LONDRES, BRUXELLES, etc. Se trouve chez les principaux négociants, Epiciers, confiseurs et marchands de comestibles.

BIBLIOTHÈQUE des SCIENCES CONTEMPORAINES

publiée avec le concours

DES SAVANTS ET DES LITTÉRATEURS LES PLUS DISTINGUÉS

Par la librairie C. REINWALD et Co, 45, rue des Saints-Pères

La Bibliothèque des sciences contemporaines se publie par volumes in-12, format anglais.

Les deux premiers volumes de cette Bibliothèque viennent de paraître et contiennent :

LA BIOLOGIE

PAR LE DOCTEUR CH. LETOURNEAU

4 volume in-12 de 566 pages, avec 112 gravures sur bois.

Prix broché, 4 fr. 50 ; relié toile anglaise, 5 fr.

LA LINGUISTIQUE

PAR M. ABEL HOVELLACQUE.

1 vol. in-12 de 378 p. — Broché, 3 fr. 50 ; relié toile angl., 4 fr.

Le volume III contenant l'**ANTHROPOLOGIE**, par le Dr P. TOPINARD, de près de 600 pages avec de nombreuses gravures sur bois, paraîtra vers le 15 décembre, et son prix sera de 5 fr. broché et 5 fr. 75 c. relié toile.

PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG

Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants. Ordonnées par MM. les médecins. Remplacent, avec supériorité, tous les ferrugineux, les phosphates, la pepsine, la viande crue, le quinquina, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules dragéifiées, agréables et inaltérables. — Chez l'inventeur, M. DUROY, pharm., lauréat de l'Institut, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies, à Cahors, pharmacie Vinel. Envoi franco du prospectus sur demande.

OFFRE D'AGENCE

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien échanger à ses habitudes. S'adresser franco à M. Sanglard, 14, rue de Rambuteau à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix courants.

A VENDRE

UNE PAIRE DE

Juments Bretonnes

LÉGÈRES

POUR LA VOITURE

S'adresser au Bureau du Journal.

1876

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT

DU LOT



EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Cahors, imprimerie de A. Layton

Magasin de Bois à céder

Messieurs Lafargue, Richard, de Poy-l'Évêque, ont l'honneur de prévenir le public qu'ils désirent céder leur Magasin de Bois.

La personne qui voudrait prendre la suite de cette bonne clientèle, trouvera auprès d'eux toute facilité pour traiter.

ÉTRENNES RICHES DU JOUR DE L'AN



A CAHORS

Bonbons extra-fins garantis. Marrons glacés. Cartonnage de luxe

8 fois sur 10

les migraines et névralgies sont calmées en quelques minutes par les **Perles d'essence de térébenthine** du docteur CLERTAN.

Si dès la première fois ce médicament n'agit pas, inutile de persévérer; il soulage de suite ou pas.

Chaque flacon du prix de 2 francs, contient 30 perles, ce qui remet le traitement d'une névralgie ou d'une migraine au prix moyen de 20 centimes.

L'essence de térébenthine, devant être rectifiée avec des soins tous spéciaux, se méfier des imitations, et comme garantie d'origine exiger sur chaque flacon la signature CLERTAN.

Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel, et dans la plupart des pharmacies.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions vésicales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.

CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie.

HAUTERIVE. — Prescrite comme l'eau des Célestins.

Administration de la Cie concessionnaire: PARIS, 21, boulevard Montmartre.

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.